

31 août 2005

05.344

Question Marie-France Monnier Douard

Parcage illégal sur l'Esplanade de la Collégiale

Les député-e-s ont-ils un statut de privilégiés à tel point de pouvoir bénéficier des places de parkings sur l'Esplanade de la Collégiale?

Selon la brochure "informations pratiques à l'intention des membres du Grand Conseil", cette zone de parcage est interdite, hormis onze places jaunes nécessitant une autorisation.

Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il de réagir à ces abus?

Pour les soussignés, c'est aux député-e-s de monter l'exemple à la population qui les a élus.

Cosignataires: J.-C. Pedrolì, D. Angst, C. Gehringer, L. Debrot, V. Pantillon, P.-A. Thiébaud, A. Bringolf, J.-P. Veya et C. Stähli-Wolf.